

possibilité, indiquée par des bruits qui leur sont parvenus, que les préférences dont ils bénéficiaient en vertu des accords d'Ottawa seront enlevées ou diminuées et que, dans la négociation des accords commerciaux entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, le Canada pourrait consentir à l'extension aux producteurs américains de la préférence sur certaines denrées comme les pommes, le bois de construction et le poisson. Le ministre du Commerce a attribué la responsabilité de ces craintes au chef de l'opposition (M. Bennett). Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de citer le discours du ministre à cet égard.

L'hon. M. EULER: Il a dit qu'il y avait concouru.

M. BARBER: Qu'il me soit permis de dire au ministre que, bien avant que mon chef eût fait la déclaration dont il s'agit, la presse américaine a annoncé que l'accord commercial avec la Grande-Bretagne assurerait aux producteurs américains des préférences égales à celles dont bénéficie le Canada sur le bois de construction, le poisson et les pommes. Cette nouvelle venait de Washington. D'après la presse anglaise, il faudra apporter des modifications aux accords d'Ottawa, mais le Canada et d'autres pays seront consultés au préalable.

Voici les mots, que je relève à la page 308 du hansard, par lesquels le ministre a terminé son discours:

«Ce Gouvernement n'est pas à ce point dénué d'intelligence, de sagesse ou de patriotisme qu'il consente à sacrifier les intérêts des producteurs canadiens, industriels ou agriculteurs, pour un motif quelconque.

Cette déclaration vaut-elle pour les concessions que le traité de commerce anglo-américain exigera du Canada? Le ministre voudra-t-il bien se prononcer sur ce point, ou préciser s'il ne visait qu'un accord commercial entre le Canada et les Etats-Unis?

L'hon. M. EULER: L'honorable député désire-t-il que je réponde?

M. BARBER: Oui.

L'hon. M. EULER: Dans mon discours d'hier, j'ai dit que même si j'avais des renseignements ou des détails au sujet de négociations entre le Canada et les Etats-Unis, je ne pourrais pas les divulguer. Or, il en est de même à l'égard de toutes négociations en cours auxquelles la Grande-Bretagne pourrait être intéressée. Je dois donc laisser à mon honorable ami ma dernière déclaration, qui est d'application générale.

M. BARBER: J'aimerais à attirer l'attention du Gouvernement sur un autre point. Il se peut que l'affaire qui me préoccupe, c'est-

à-dire le rétablissement des soldats, relève du ministère des Mines et des Ressources. Je vois au *Feuilleton* une résolution en faveur d'une nouvelle extension de la modification en vigueur depuis deux ans. Je ne croirais pas qu'il soit nécessaire d'inscrire une résolution au *Feuilleton* pour faire voir au Gouvernement la nécessité d'une modification. Les honorables députés savent que la modification dont il s'agit a trait à la prime dite dollar pour dollar. Que le ministre me permette de lui dire que c'est là le seul espoir qu'ont les anciens combattants de se libérer de leurs dettes. Quatre-vingt-trois p. 100 d'entre eux ont utilisé cet avantage. J'espère trouver au *Feuilleton* un de ces jours une modification étendant la disposition pour deux autres années.

Je pense parfois que la distance est notre plus grand obstacle en Colombie-Britannique; nous sommes loin du centre du Canada. Cet éloignement suscite plusieurs problèmes, l'un desquels les cultivateurs de la Colombie-Britannique s'efforcent de faire régler par le Gouvernement depuis quelque temps. Je fais allusion, dans un cas, aux frais de transport des céréales et de leurs produits, des provinces des Prairies à la Colombie-Britannique. Ce problème n'est pas nouveau à la Chambre des communes. Si j'ai bonne mémoire, nous nous en occupons depuis dix ou douze ans. Les frais de transport des céréales ont donné lieu à une accusation d'injustice. Je n'entreprendrai pas maintenant de faire la comparaison détaillée des taux. Au cours de sessions précédentes, des députés de la Colombie-Britannique appartenant à tous les partis ont fait consigner ces taux au hansard.

On a cité des faits tendant à démontrer que les consommateurs de la Colombie-Britannique sont appelés non seulement à acquitter un taux plus élevé pour une distance égale entre les Prairies et l'Est, mais plus que le double du taux applicable aux céréales transportées des Prairies jusqu'à Vancouver, pour l'exportation. Les nouveaux députés me permettraient-ils de leur citer un exemple de ce que j'avance? Prenons, par exemple, un train composé de soixante wagons de céréales voyageant d'Edmonton à Vancouver. Nous poserons l'hypothèse que cinquante de ces wagons contiennent du blé pour l'exportation et les dix autres du blé pour la consommation domestique. Sur les cinquante premiers wagons le taux est de 20c. par 100 livres, mais sur les dix autres wagons, tirés par la même locomotive, la population de la Colombie-Britannique est surchargée à raison de 41c. par 100 livres. En d'autres termes, le taux de transport est de \$4 par tonne sur les cinquante premiers wagons destinés à l'exportation, et de